



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.124
29 avril 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 28 avril 1986, à 15 heures

Président :

M. de PINIÉS

(Espagne)

Adoption de l'ordre du jour de la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale et répartition des points de l'ordre du jour [8] (suite)

Cinquième rapport du Bureau

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUIEME RAPPORT DU BUREAU (A/40/250/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Cet après-midi, l'Assemblée examinera en premier lieu le cinquième rapport du Bureau, contenu dans le document A/40/250/Add.4.

A l'alinéa a) du paragraphe 2 de ce rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la session en cours d'une question additionnelle intitulée "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire à son ordre du jour la question additionnelle intitulée "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies"?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : A l'alinéa b) du paragraphe 2 de son rapport, le Bureau recommande que la question soit examinée directement en séance plénière. Cette recommandation a été adoptée compte tenu du fait que l'Assemblée générale est maître de sa propre procédure et peut, si elle le souhaite, faire appel, à n'importe quel moment, à la Cinquième Commission ou à tout autre organe.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102/Corr.1 et 2 et Add.1 et 2);
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme les membres de l'Assemblée le savent, c'est sur la demande du Secrétaire général que l'Assemblée générale a repris d'urgence ses travaux afin d'examiner cette question.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : La Charte des Nations Unies, en son Article 99, dispose que le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque la viabilité et l'intégrité mêmes de l'Organisation sont mises en danger, le Secrétaire général se doit tout autant de porter d'urgence la situation à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe principal compétent pour agir. Or l'Organisation est menacée. Le 18 décembre dernier, au moment de l'adoption du budget biennal, j'avais demandé à l'Assemblée de m'entendre sur ce grave problème. Je lui ai maintenant demandé de reprendre sa session pour examiner les mesures qu'appelle la présente situation d'urgence - pour permettre aux Nations Unies de continuer à opérer efficacement en cette période de graves difficultés financières.

Vous avez été saisis de mon rapport du 12 avril 1986 à l'Assemblée générale sur la crise financière actuelle. Je ne reprendrai pas ici tous les détails que j'ai fournis sur la situation. Je tiens toutefois à souligner à nouveau que si la crise présente est bien une crise de trésorerie, elle est aussi et surtout une crise politique. Elle tient, non pas exclusivement mais principalement, au non-respect des obligations qui découlent de la Charte et au fait que les Etats Membres ne parviennent pas à s'entendre sur les fins que doit servir l'Organisation ni sur l'appui que chacun d'eux doit lui fournir pour assurer son efficacité.

Le Secrétaire général

L'Organisation des Nations Unies n'a pas été conçue comme un simple symbole des aspirations universelles à la paix et à ces meilleures conditions de vie qui sont un facteur essentiel de paix durable. Elle a été conçue comme un instrument de travail, capable d'intervenir directement pour régler les conflits, pour orienter et structurer la coopération internationale face aux grands problèmes de l'humanité et pour assurer le désarmement. Depuis plus de 40 ans déjà, les Nations Unies ont travaillé en ce sens. A l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation, il a été longuement question de son importance vitale, de ses réalisations et aussi des difficultés auxquelles elle s'est heurtée. Nul n'a sérieusement dit alors, et nul ne voudra sérieusement dire aujourd'hui, qu'il faut renoncer aux objectifs de la Charte pour la simple raison qu'ils sont difficiles à atteindre.

Pour qui observe le monde d'aujourd'hui, toujours déchiré par les conflits et par la violence, en proie à la misère et à l'injustice et menacé de destruction nucléaire, comment ne pas réaffirmer ces objectifs? Comment ne pas voir non plus qu'à l'évidence ceux-ci ne pourront être atteints par l'action unilatérale? Nous approchons d'un nouveau millénaire et les nations n'auront pas de mission plus importante que d'oeuvrer ensemble à ces objectifs, qui traduisent l'intérêt commun et supérieur de tous. L'Organisation des Nations Unies est à cet égard plus qu'un outil commode, elle est un instrument absolument indispensable.

J'ai parlé là en termes généraux, mais je l'ai fait à des fins pratiques. Dans la pratique en effet, cet instrument indispensable ne peut fonctionner efficacement que s'il est financièrement viable. Et il ne le sera que si les Etats Membres sont disposés à s'entendre sur la façon de parvenir aux objectifs de l'Organisation et sur le niveau des ressources requises, et plus précisément s'ils sont prêts à fournir leur part de ces ressources à raison de leurs facultés contributives, comme le prévoit la Charte.

Ce sont des exigences de bon sens si l'on veut que les Nations Unies demeurent viables; ce sont donc des éléments essentiels de la cohésion politique de l'Organisation et de sa capacité d'agir. L'Assemblée générale, à sa présente session, a montré qu'elle avait bien conscience de cette corrélation essentielle en créant le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau et en lui demandant de rechercher les moyens d'améliorer encore le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation pour la rendre mieux à même de traiter des questions politiques, économiques et sociales. Lorsque l'Assemblée se réunira à l'automne

Le Secrétaire général

prochain pour sa quarante et unième session, il lui appartiendra de donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe et de convenir des mesures à prendre pour apaiser les désaccords et le mécontentement qui ont sérieusement entravé le processus budgétaire de l'Organisation et le financement de ses programmes. L'occasion nous est donnée d'agir, et nous devons d'autant plus la saisir que les risques inhérents à l'inaction sont évidents. Si on laissait maintenant l'Organisation sombrer faute de crédits, ce serait la négation de tous les efforts et de tous les espoirs investis en elle depuis 40 ans.

Il faut que les Nations Unies, malgré des difficultés financières sans précédent, continuent de fonctionner efficacement et d'exécuter, dans toute la mesure du possible, les programmes et activités que l'Assemblée générale leur a confiés de par la Charte. Le Secrétaire général, avec l'aide du Secrétariat, fera tout en son pouvoir pour aider à trouver une solution à long terme au problème budgétaire, tout comme nous nous efforçons en ce moment même de parer aux difficultés immédiates.

Fin 1985, l'arriéré total - retenues sur contributions et versements tardifs - atteignait 242 millions de dollars. Toutes les réserves avaient été mobilisées pour couvrir ce déficit. A la fin de 1985 et au début de 1986, l'Etat Membre qui verse la contribution la plus élevée a laissé entendre qu'il réduirait sensiblement les versements qui lui étaient demandés pour 1985 et 1986. Cela étant, il a fallu prévoir un déficit de trésorerie total de 106 millions de dollars pour la seule année 1986, et encore s'agit-il là d'une estimation prudente. Comme vous le savez, j'ai en décembre 1985 puis en janvier 1986 instamment demandé à tous les Etats Membres qui avaient un arriéré de contributions de s'en acquitter au plus tôt. J'ai ensuite demandé aux Etats Membres de verser des contributions volontaires au Compte spécial pour aider à prévenir un bouleversement de notre programme de travail et même de l'Organisation.

Depuis le début de l'année, des mesures de compression budgétaire ont été prises qui devraient permettre environ 30 millions de dollars d'économies. C'est surtout le Secrétariat qui en subira l'effet dans l'immédiat, puisqu'il s'agit de suspendre les promotions, de reporter certaines augmentations de traitements pourtant prévues et de geler le recrutement. Dans mon rapport, je soumetts à l'Assemblée générale, pour qu'elle en prenne connaissance et donne son avis favorable, un train de mesures supplémentaires qui devraient permettre d'économiser pour l'année en cours environ 30 millions de dollars de plus.

Le Secrétaire général

Pour choisir ces mesures supplémentaires, je me suis efforcé de suivre les critères fixés par l'Assemblée générale. Elles se concentrent nécessairement dans les secteurs des gros travaux de construction, de la documentation et des réunions, car c'est là que l'on peut réaliser à bref délai des économies appréciables. Les mesures que je propose, s'ajoutant à celles qui ont déjà été prises, ne manqueront pas de perturber l'exécution des programmes, les services assurés aux Etats Membres et les conditions d'emploi du personnel ainsi que son bien-être. Je suis néanmoins convaincu que, considérées comme un tout, elles permettront de répartir au mieux entre les programmes et activités les coupes que la crise actuelle rend inévitables.

Je note avec satisfaction que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, après avoir étudié mon rapport, a déclaré partager mes conclusions quant à la gravité de la crise financière et a recommandé d'approuver le train de mesures que je proposais pour réduire les dépenses en 1986.

La situation étant ce qu'elle est, il convient de rendre tout particulièrement hommage aux 25 Etats Membres qui ont versé promptement et intégralement les contributions mises en recouvrement pour 1986 et les années précédentes. Ces Etats sont les suivants : Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brunéi Darrusalam, Birmanie, Canada, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, Finlande, République fédérale d'Allemagne, Islande, Irlande, Japon, Luxembourg, Malte, Nouvelle-Zélande, Norvège, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suède et Royaume-Uni.

Il est encourageant aussi qu'un certain nombre d'Etats Membres aient décidé de verser leurs contributions pour 1986 plus tôt dans l'année que par le passé, et que plusieurs, se rendant à mon appel, se soient récemment acquittés de leur arriéré ou aient versé des contributions volontaires. Certains Etats Membres ont de la sorte liquidé la totalité de leur arriéré. D'autres ont déclaré vouloir le faire d'ici à la fin de 1986. L'Union soviétique a annoncé une contribution volontaire de 10 millions de dollars au Compte spécial. En cette période de crise, ce sont là des initiatives dont il y a tout lieu de se féliciter. J'espère sincèrement que de nouveaux versements nous parviendront au cours des prochaines semaines et que lorsque l'Assemblée générale se réunira pour sa quarante et unième session les difficultés de trésorerie auront été maîtrisées, du moins pour 1986. Mais que l'on ne s'y trompe pas : même si ces espoirs se réalisent, la crise financière sera loin d'être réglée pour autant. Je voudrais à cet égard insister tout particulièrement sur les considérations ci-après :

Le Secrétaire général

Premièrement, les mesures de compression budgétaire que j'ai déjà prises ou que je propose maintenant, et qui devraient permettre de réaliser 60 millions de dollars d'économies, représentent le principal poste de réduction du déficit de trésorerie pour cette année et sont absolument essentielles si l'on veut assurer la solvabilité de l'Organisation en 1986. Mais ce sont des mesures d'urgence, que l'on ne pourra maintenir indéfiniment sans compromettre l'exécution des programmes confiés à l'Organisation. Pour prendre un exemple, un gel prolongé du recrutement affecterait inégalement les divers services du Secrétariat et compromettrait l'action que je mène pour mieux équilibrer la composition du Secrétariat conformément aux objectifs fixés par l'Assemblée générale au cours des années. Les économies résultant des mesures d'urgence allégeront dans l'immédiat une situation de trésorerie critique et donneront donc aux Etats Membres le temps de s'attaquer aux problèmes de fond. Mais elles ne visent pas à résoudre ces problèmes, et elles ne les résoudre pas.

Deuxièmement, même si nous recevons suffisamment de fonds pour couvrir le déficit de trésorerie de cette année, nous serons pratiquement à court de liquidités au début de 1987. Il faut bien voir que le problème du déficit de trésorerie ne disparaîtra pas avec l'année 1986. Je ne saurais trop insister sur ce point. La situation durera tant que les contributions mises en recouvrement n'auront pas été intégralement versées.

Enfin, il faut souligner que le déficit de trésorerie de 1986 risque de dépasser les prévisions de mon rapport si mes hypothèses touchant les rentrées de contributions ne se réalisent pas ou si le dollar des Etats-Unis continue de se déprécier. A moins que des rentrées ne viennent couvrir le déficit, il faudra procéder à de nouvelles compressions des dépenses, qui compromettront l'exécution des programmes, se feront sentir sur le personnel et ne faciliteront pas l'examen méthodique et réfléchi des mesures qui s'imposent à mon avis si l'on veut régler de façon durable le problème budgétaire. Il y aura lieu de suivre la situation de très près, en liaison constante avec les Etats Membres.

J'espère que l'Assemblée générale aura ces diverses considérations à l'esprit lorsqu'elle étudiera les mesures que j'ai déjà prises et le train de propositions contenues dans mon rapport. Ces mesures, tout comme la reprise de la session, sont destinées à parer au plus pressé - à une crise qui appelle des décisions immédiates. Mais il s'agit aussi d'oeuvrer pour l'avenir - l'avenir d'une Organisation des Nations Unies solidement structurée et jouissant de toute la confiance et de tout l'appui sans lesquels elle ne pourra réaliser les grands desseins de la Charte.

Le Secrétaire général

Pour régler durablement le problème budgétaire, il faudra que les Etats Membres trouvent les bases d'un accord général sur la façon dont l'Organisation doit fonctionner. Il faudra qu'ils rapprochent suffisamment leurs positions politiques pour pouvoir, grâce à une coopération constructive, décider des programmes à entreprendre. Il faudra que tous s'acquittent des obligations financières que leur impose la Charte. Enfin et surtout, il faudra que les Etats Membres - grands, moyens et petits - se rendent compte qu'une organisation universelle solide, capable de renforcer les perspectives de paix et de sécurité globale, est dans l'intérêt de tous. L'occasion leur est donnée aujourd'hui de montrer qu'ils en ont conscience. S'ils s'accordent concrètement, à cette session, sur les mesures d'urgence qui s'imposent et s'ils maintiennent leur appui aux Nations Unies au cours des prochains mois, qui seront difficiles, les Etats Membres pourront accroître les perspectives qui s'offrent d'assurer de façon durable la viabilité et l'intégrité de l'Organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre une déclaration très importante du Secrétaire général qui porte sur son rapport sur la crise financière actuelle. Je crois comprendre que les représentants ont déjà eu l'occasion d'étudier le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/40/1102/Corr.1 et 2 et Add.1 et 2 ainsi que le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires contenu dans le document A/40/1106, dans lequel le Comité recommande l'adoption des mesures proposées par le Secrétaire général.

Ces mesures permettraient de faire face aux difficultés les plus immédiates et donneraient à l'Assemblée générale le temps d'étudier avec attention les différents moyens de régler les problèmes financiers à long terme.

Ce qui s'impose à l'heure actuelle, c'est la compréhension et la coopération pleine et entière de tous les Etats Membres pour que l'Organisation puisse surmonter la crise actuelle. Nous vivons un moment où, fort de notre attachement aux principes consacrés dans la Charte, nous devrions tous concerter nos efforts. Qu'il me soit permis d'exhorter tous les représentants à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'à la suite de la reprise de notre session, nous puissions offrir à l'Organisation les moyens qui lui permettent de surmonter sa crise immédiate ainsi que la possibilité d'étudier avec attention les mesures à prendre à long terme pour assurer une base financière solide.

Le Président

Par conséquent, je recommande fermement à l'Assemblée générale d'adopter par consensus les mesures énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

M. van der STOEL (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Les Nations Unies jouent un rôle unique et crucial dans les affaires mondiales. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne sont de loyaux partisans de l'Organisation tant en termes politiques qu'en termes financiers. Depuis leur création, les Nations Unies ont été une pierre angulaire de la politique étrangère de nos gouvernements respectifs. En conséquence, la crise que connaît actuellement l'Organisation, crise causée par le mépris manifeste de certains Etats Membres eu égard à leurs obligations financières découlant de la Charte, préoccupe profondément les Douze.

Si l'Organisation a pu néanmoins continuer de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à ce jour, cela est dû dans une grande mesure au fait que d'autres Etats Membres ont dû supporter les conséquences de l'attitude de ceux qui ne se sont pas pleinement acquittés des obligations financières découlant de leur qualité d'Etat Membre. C'est le cas tant pour le budget-programme ordinaire que pour les opérations de maintien de la paix financées par les contributions mises en recouvrement. Les Douze déplorent la pratique du "financement à la carte" qui rend ces budgets vulnérables. Les Douze estiment que la crise financière actuelle causée par une telle attitude de la part d'une minorité d'Etats Membres ne peut et ne saurait être résolue par des versements compensatoires des Etats Membres qui, eux, assument pleinement leurs responsabilités.

M. van der Stoel (Pays-Bas)

Si la crise s'est fait sentir dans le domaine budgétaire, les problèmes de financement des opérations de maintien de la paix sont tout aussi graves. En fait, ils revêtent même une plus grande ampleur. Les obligations financières de l'Organisation, pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, relèvent de sa responsabilité envers les Etats qui fournissent des troupes. Ces Etats, pour la plupart, supportent le fardeau des retenues dans ce domaine. A cet égard, les Douze se félicitent de la position encourageante adoptée par certains Etats Membres dont l'exemple, espérons-le, sera suivi par d'autres. Entre-temps, les pays qui envoient des contingents n'ont pas reçu dans leur totalité les remboursements auxquels ils avaient droit. Cela devra être pris en considération lors de l'examen de la crise actuelle. Un déficit budgétaire engendre, au contraire, des problèmes immédiats de trésorerie pour l'Organisation car elle doit faire face aux dépenses de mise en oeuvre des programmes qui lui ont été confiés et, plus généralement, de gestion quotidienne de ses opérations.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport que la crise pourrait avoir des conséquences sérieuses pour la viabilité de l'Organisation et de ses activités. Il sera vital que les Etats Membres parviennent à un accord si l'on veut que les activités se poursuivent de façon constructive. Le Secrétaire général a demandé que le débat actuel se concentre sur sa propre évaluation de la crise financière immédiate. Cependant, l'ampleur de la crise actuelle est plus vaste que ses manifestations financières immédiates. Ce qui nous inquiète c'est que, dans un avenir proche, l'Organisation se heurtera de nouveau à des problèmes graves de trésorerie. Les Douze estiment qu'il est important que toute décision adoptée au cours de la reprise de cette session vienne compléter, et non contredire, les solutions à long terme qui devraient être compatibles avec la nécessité, pour les Nations Unies, de continuer à jouer leur rôle, aux termes de la Charte. A cet égard, le rapport du Groupe de haut niveau qui doit être présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale sera d'un intérêt considérable, bien qu'il ne décharge pas les Etats Membres et le Secrétaire général de leurs propres responsabilités d'explorer d'éventuelles solutions à long terme.

De l'avis des Douze, la responsabilité de la crise incombe à tous les Etats Membres qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières découlant de la Charte. Ce sont eux, au premier chef, qui doivent agir à présent en versant promptement leurs arriérés et leurs contributions. Nous avons souligné ce point

M. van der Stoel (Pays-Bas)

lors des consultations tenues directement et indirectement avec d'autres Etats Membres et avec le Secrétaire général. Nous remarquons que plusieurs Etats Membres font des efforts dans ce sens. Si tous les Etats Membres concernés s'acquittaient de leurs obligations, il n'y aurait pas de crise financière. Il va sans dire que nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général à cet égard.

Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport que le déficit actuel est de l'ordre de 63,8 millions à 75,8 millions de dollars des Etats-Unis. Ces projections se fondent essentiellement sur l'hypothèse selon laquelle toutes les contributions pour 1986 seront versées intégralement. Malheureusement, l'expérience montre qu'il est peu probable que cette éventualité se concrétise. Les Douze se félicitent que le Secrétaire général ait pris l'initiative de présenter un certain nombre de mesures d'économie pour couvrir le déficit immédiat. Je veux parler des paragraphes 16 et 17 du rapport établi par le Secrétaire général. Les Douze estiment toutefois qu'il est encore possible pour le Secrétaire général de réaliser des économies supplémentaires dans ce domaine, si cela s'avérait nécessaire.

Comme il est peu probable que la situation de l'Organisation s'améliore radicalement en matière de recettes, le Secrétaire général a procédé à un examen approfondi budgétaire de la partie du budget biennal sur 1986, en vue de déterminer les activités qui pourraient être reportées afin de réaliser immédiatement des économies supplémentaires. Tout en reconnaissant la nature difficile et délicate de cet examen, les Douze estiment que les réductions devraient être suffisantes pour combler entièrement le déficit. Toutefois, étant donné la situation actuelle, les Douze, dans un esprit de coopération, espèrent que l'Assemblée sera à même d'entériner les résultats de cet exercice, dont le détail figure aux paragraphes 21 à 25 du rapport du Secrétaire général. Les temps difficiles exigent des mesures énergiques et dynamiques. Le Secrétaire général est le mieux à même de définir les mesures qui s'imposent pour atténuer la crise immédiate et nous sommes certains qu'il continuera à user de son autorité pour les appliquer. De l'avis des Douze, l'issue de cette reprise de session devrait permettre de déterminer dans quelle mesure le Secrétaire général doit poursuivre sa tâche d'identification de nouvelles économies dans les mois à venir. A cette fin, les Douze estiment qu'en cette reprise de session, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général de faire des propositions, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les

M. van der Stoel (Pays-Bas)

questions administratives et budgétaires (CCQAB), concernant des économies supplémentaires susceptibles de résorber le déficit, si celui-ci se révélait plus élevé que prévu dans le document A/40/1106. Il convient de souligner que la responsabilité de toute répercussion fâcheuse de ces mesures incombe aux Etats Membres dont l'attitude a provoqué la crise. Ce sont ces Etats qui, en fin de compte, devront en répondre.

Le Secrétaire général, dans son rapport, prévoit également le coût pour l'Organisation, de la dépréciation du dollar des Etats-Unis. Les retombées de ces fluctuations monétaires sont mentionnées à la fin de l'exercice budgétaire dans le contexte du rapport d'activité. Les projections figurant dans le rapport du Secrétaire général, et établies en début de l'année budgétaire, ne peuvent fournir un tableau précis des pertes qui pourraient intervenir à la fin de la période budgétaire. Les Douze pensent qu'il est prématuré de prendre dès maintenant une décision sur cette question.

Pour terminer, les douze Etats membres de la Communauté européenne tiennent à répéter qu'ils sont très attachés à une saine gestion financière et à la modération fiscale. Ils continueront de coopérer de façon constructive avec le Secrétaire général et avec les Etats Membres pour sauvegarder l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de citer un éditorial intitulé "Les problèmes monétaires chroniques des Nations Unies", selon lequel, entre autres :

"La meilleure façon peut-être de décrire la situation financière ici consiste à comparer les Nations Unies à une famille accablée par la misère, mais, une famille dotée d'un certain nombre d'oncles riches qui, chacun, pourrait facilement fournir à la famille non seulement les produits de première nécessité, mais également tous les luxes de l'existence. Mais les oncles - non parce qu'ils sont avares, mais parce que cela les arrange - préfèrent que la famille demeure pauvre, faible et tributaire des oncles riches. Ainsi, la situation financière des Nations Unies frôle-t-elle constamment la catastrophe. L'état chronique de désespoir fiscal n'est pas imputable à des facteurs économiques mais plutôt à des facteurs politiques. Cette situation pose donc un problème particulièrement difficile à résoudre."

M. Fischer (Autriche)

Cet éditorial a paru il y a 14 ans, le 25 avril 1972, dans The New York Times. Même si la comparaison est quelque peu exagérée, la conclusion tirée est certainement juste. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Comité spécial chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et le Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies ont passé en revue la situation financière de l'ONU. Un point sur la crise financière est inscrit depuis près de 10 ans à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

A ce jour, cependant, les efforts déployés pour résoudre les problèmes financiers de l'ONU sont restés sans effet. En conséquence, des difficultés économiques ont nui à la vigueur de l'Organisation et entamé son prestige. Jusqu'à présent, l'ONU a réussi à trouver les fonds nécessaires pour joindre les deux bouts. Il y a eu cependant des moments où la caisse a été si vide en raison du non-versement par certains Etats Membres de leurs contributions que le Secrétaire général, pour faire face aux obligations quotidiennes de l'Organisation, a dû faire des emprunts d'urgence aux fonds commis à sa garde, qui, dois-je m'empresser d'ajouter, étaient réservés à d'autres fins.

Si l'effondrement financier a pu jusqu'à présent être évité c'est parce que certains gouvernements - des Etats contributeurs de troupes pour être précis - ont fourni aux Nations Unies des biens et services sans en avoir pour autant été pleinement indemnisés ou payés. L'utilisation accrue des fonds de maintien de la paix pour assurer le service de la paye a ajouté un fardeau supplémentaire aux Etats contributeurs de troupes, qui doivent déjà, depuis les années 60, supporter le plus gros du déficit des Nations Unies. La tendance à compter sur la générosité de quelques-uns plutôt que sur la responsabilité collective de tous n'a fait qu'accroître la crise au cours des années. Le cadre financier étant déjà fragile, la décision prise par l'Etat qui verse la contribution la plus élevée de retenir une partie de la contribution qui lui était demandée pour 1985 et 1986 a plongé l'ONU dans une situation critique.

Dans le rapport dont nous sommes saisis, le Secrétaire général décrit la situation financière de l'Organisation telle qu'il la perçoit. Il nuance cependant son analyse en disant qu'il n'a pas été avisé de manière précise par le principal contribuant du montant exact de ses retenues. Je ne pense donc pas que nous

M. Fischer (Autriche)

devions trop nous préoccuper ou trop nous laisser hypnotiser par les chiffres qui figurent dans le rapport dont nous sommes saisis. Ce sont des estimations brutes, qui ont déjà été modifiées et qui continueront probablement de l'être.

Toutefois, l'essentiel à retenir du rapport est ce qui suit : ses réserves étant épuisées et son déficit croissant rapidement, l'ONU ne peut continuer à fonctionner normalement. En d'autres termes, on ne peut compter indéfiniment sur la politique d'improvisation, les solutions ad hoc et le recours à la générosité de quelques-uns plutôt qu'à la responsabilité collective si l'on veut que les Nations Unies puissent fonctionner comme instrument effectif de la coopération internationale.

Alors que la crise financière actuelle peut être placée dans de nombreuses perspectives, la tâche qui doit être affrontée à la reprise de la quarantième session de l'Assemblée est clairement définie : traiter du présent déficit de trésorerie et dépanner les Nations Unies jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée à leurs problèmes financiers.

A cette fin, le Secrétaire général a déjà pris des mesures dans les domaines relevant de sa compétence et a soumis à notre approbation un ensemble de mesures d'économie, qui se composent de trois volets : premièrement, report de grands projets de construction; deuxièmement, réaménagement du calendrier des conférences; et, troisièmement, suspension de programmes.

Nous avons examiné ces réductions très attentivement et en avons conclu que le train de mesures proposées est, de façon générale, équilibré. Nous ne sommes pas d'accord sur toutes les mesures proposées, mais estimons néanmoins que c'est là un compromis équitable entre des exigences concurrentes, et nous sommes donc pour l'adoption de ce train de mesures tel qu'il est présenté. Cependant, au cas où cet ensemble de mesures serait remis en question, je réserve le droit de ma délégation de présenter d'autres mesures d'économie plus proches de nos vues et priorités. A cet égard, je pense notamment aux réductions proposées dans le domaine des droits de l'homme.

Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle la retenue unilatérale par tout Etat Membre de contributions mises en recouvrement est contraire aux obligations découlant de la Charte. Nous faisons donc nôtre l'appel urgent qu'il a lancé aux Etats Membres intéressés ainsi qu'à ceux qui sont en retard dans le versement de leurs contributions pour qu'ils procèdent à un prompt règlement des sommes dues. Appartenant moi-même à un petit pays qui a fourni

M. Fischer (Autriche)

aux Nations Unies un centre international, des troupes de maintien de la paix et qui a réglé intégralement sa contribution mise en recouvrement en 1986, je ne vois pas comment un Etat Membre quelconque pourrait trouver difficile de répondre à l'appel du Secrétaire général.

Ma délégation espère qu'en adoptant les mesures d'économie proposées et en réglant les contributions non versées, nous gagnerons suffisamment de temps pour préparer un plan précis de redressement financier sans avoir à nous soucier indûment des mouvements de trésorerie et des soldes de fin de mois. Nous sommes sûrs que le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau créé pour passer en revue le fonctionnement des Nations Unies conviendra dans l'intervalle de solutions et de recommandations concrètes à présenter à la quarante et unième session de l'Assemblée générale afin d'assurer à long terme la viabilité financière et l'efficacité de l'Organisation.

En tant que pays hôte, que pays contributeur de troupes et qu'Etat Membre des Nations Unies, l'Autriche a contribué et continuera de contribuer à tout ce qui peut faire des Nations Unies un instrument viable et indépendant de coopération internationale.

M. MACIEL (Brésil) (interprétation de l'anglais) : C'est à juste titre que le point de l'ordre du jour dont l'Assemblée générale est saisie à sa session de reprise est intitulé "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies". La description est juste, car il ne s'agit pas d'une crise déclenchée soudainement en 1985 ou 1986. Ce n'est pas non plus une crise nouvelle. Nous ne sommes pas confrontés à cette crise simplement parce que l'année dernière ou cette année un Etat Membre ou un autre n'a pas versé sa contribution ou parce qu'un Etat ou un autre a décidé, pour une raison ou une autre, de retenir le versement de montants qui sont légalement dus.

Les Nations Unies connaissent une situation financière difficile depuis au moins 1963, et au cours de ces 20 années plusieurs crises se sont produites. Aujourd'hui, selon les informations fournies par le Secrétaire général, nous nous heurtons non pas à une crise mineure mais à une crise majeure, à une crise qui pourrait, pour reprendre les termes du Secrétaire général "compromettre sérieusement [la] viabilité" même de l'Organisation.

M. Maciel (Brésil)

Dans les calculs utilisés pour expliquer la crise actuelle, les retards dans les paiements des contributions mises en recouvrement semblent être l'un des facteurs à prendre en considération. En fait, la cause réelle de la crise ne réside pas là mais plutôt dans les retenues énormes opérées sur les contributions mises en recouvrement, déterminées légalement par les organes compétents des Nations Unies. Les retenues faites sur les contributions en recouvrement, qui représentent des obligations impératives, équivalent à des violations de la Charte des Nations Unies. Il est triste de noter que parmi les pays qui retiennent une partie de leurs contributions figurent même des membres permanents du Conseil de sécurité.

Ces arriérés sont imputables à de nombreux pays en développement dont les difficultés financières proviennent principalement de conditions économiques mondiales fort défavorables. Ils proviennent d'une crise de liquidité dans les pays en développement, comme c'est le cas pour mon propre pays, dont les arriérés se sont accumulés principalement entre 1980 et 1985. En somme, il apparaît que la source principale de la crise financière actuelle se trouve dans les retenues effectuées sur les contributions en recouvrement. Si tel est le cas, on peut conclure que l'origine principale du problème est de nature politique et n'est pas due à la gestion financière ou à la structure du budget des Nations Unies lui-même.

L'Assemblée générale doit bien entendu agir pour redresser la situation financière à court terme. Mais elle ne peut, ni ne doit, dissimuler ni éluder le problème très réel qu'est l'absence d'accord politique de base, de consensus général entre les Etats Membres, qui est à l'origine de tout cela et constitue le problème central qui compromet l'existence et la viabilité des Nations Unies. La mesure à court terme que les Etats Membres doivent prendre est de payer leurs arriérés, d'en régler la plus grande partie et, surtout, de rembourser leurs retenues. Les Nations Unies ne sont pas dans une situation où des prêts pourraient être envisagés comme une issue possible; et les réductions et les reports de dépenses proposés sont faibles en vérité mais ils méritent d'être considérés favorablement.

Le Gouvernement brésilien accuse un arriéré de 15,9 millions de dollars. Si l'on tient compte de sa contribution en recouvrement pour 1986 au titre du budget ordinaire, mon pays est redevable de plus de 25 millions de dollars au titre du budget des Nations Unies. Conformément à ce que je viens de dire il y a une minute, le Gouvernement brésilien versera au crédit des Nations Unies 17,7 millions de dollars, en chiffres ronds, ce qui ramène notre arriéré à 8 millions de dollars,

M. Maciel (Brésil)

chiffre qui représente moins que notre contribution mise en recouvrement pour l'année en cours. J'ai le plaisir d'être à même d'annoncer ce versement qui sera effectué sous peu. Cette décision du Gouvernement brésilien représente un gros effort financier pour un pays dont l'économie vient tout juste de se relever de difficultés énormes, mais, avant tout, cette décision représente un geste d'appui significatif et important à l'Organisation des Nations Unies, à un moment où certains ont tendance à perdre leur foi en elle.

L'ébauche exacte et les éléments de la crise financière ne se dégagent pas aussi clairement que l'on aurait pu le souhaiter du rapport présenté par le Secrétaire général. Il aurait également été préférable que les propositions de réductions et de reports aient été prises de manière plus systématique. Néanmoins, nous comprenons que l'urgence que revêtent les propositions de réductions à court terme à soumettre lors de la reprise de la session n'a guère laissé de choix au Secrétaire général. La délégation brésilienne est donc en mesure d'appuyer les propositions du Secrétaire général même si nous pensons que certains changements ici et là pourraient les améliorer.

Cela dit, je voudrais bien préciser que l'appui que nous apportons maintenant aux propositions en général ne préjuge pas d'autres mesures, particulièrement à moyen et à long terme que l'Assemblée générale est censée prendre après avoir examiné le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Nous croyons comprendre aussi que lorsque l'Assemblée générale prendra ces mesures à long terme, elle le fera contre la toile de fond des origines politiques des problèmes financiers qui sont les principaux responsables, depuis ces 20 dernières années, de cette crise de liquidité. Le Gouvernement brésilien n'hésitera pas à faire tous les efforts possibles tant dans les domaines financier que politique pour renforcer et améliorer l'Organisation des Nations Unies car le Brésil estime que les Etats Membres peuvent et doivent utiliser cette organisation comme un instrument effectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de réalisation de la coopération internationale dans les sphères économique et sociale. Nous espérons que les grandes puissances partagent notre opinion.

M. MUNIZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons écouté avec une extrême attention et une profonde inquiétude l'introduction du Secrétaire général sur la situation financière dans laquelle se trouve notre organisation et nous voudrions lui exprimer notre reconnaissance pour les renseignements qu'il nous a fournis.

M. Muniz (Argentine)

Bien que ce soit la première fois que cet organe ait l'occasion de connaître les détails de ce problème, nous ne pouvons dire que nous ayons été pris par surprise. Cette question occupe l'attention des missions accréditées auprès des Nations Unies depuis la suspension de la quarantième session de l'Assemblée générale, à la fin de l'année dernière.

Pendant cette période, de nombreuses spéculations ont eu cours, tant en ce qui concerne la portée exacte du problème qu'en ce qui concerne les dispositions qui seraient le mieux à même de le résoudre. S'il est un fait dont nous ne doutons pas, c'est qu'il existait un problème et qu'il était nécessaire d'agir.

C'est pourquoi nous examinerons attentivement toute information supplémentaire que nous pourrions obtenir au cours de la présente réunion et nous espérons qu'assorti de quelques propositions concrètes, ce document pourra servir de base d'accord au sein de l'Assemblée générale et lui permettra de pallier la carence des ressources nécessaires pour 1986.

Il n'échappe cependant pas à notre attention que l'ensemble des mesures adoptées par le Secrétaire général et proposées pour l'avenir se limitent à chercher une solution pour l'année en cours, sans s'interroger sur les conséquences de ces mesures pour l'année prochaine ou leur incidence à moyen et à long terme. Nous pensons que cela est délibéré et partageons l'avis qu'il faut aborder cette crise en tant que problème pour l'année en cours, tout en espérant que son origine disparaîtra avant l'année prochaine.

Cela m'amène à analyser ces origines. Elles sont attribuables à divers facteurs : le manque de ressources pour mener à terme les activités envisagées, la mise en question de la manière dont les ressources ont été assignées et les pressions exercées par certains pays Membres pour obtenir l'adoption de mesures qu'ils considèrent équitables.

Nous estimons néanmoins qu'il n'existe qu'une solution : à savoir que tous les pays remplissent les obligations qui découlent de la Charte, parmi lesquelles, et non des moindres, figure celle prévue à l'Article 17. Cet article n'envisage aucune condition et aucune exception particulières et seule l'Assemblée générale peut déterminer quand les manquements d'un Etat se produisent par des causes indépendantes de sa volonté et, s'il peut par conséquent être exempt des sanctions prévues à l'Article 19 de la Charte.

M. Muniz (Argentine)

Nous pensons que tous les Etats doivent respecter ces obligations.

L'Argentine, en raison de la situation économique particulièrement difficile qui est la sienne et dont l'une des caractéristiques fondamentales, comme le savent tous les représentants, est une lourde dette extérieure qui exige une réaction appropriée de la communauté internationale, est en retard dans ses paiements à l'Organisation. Face à la situation décrite par le Secrétaire général, elle a néanmoins estimé de son devoir de faire tous les efforts possibles. Et bien que l'on ne doive pas attendre des pays en développement qu'ils se substituent aux insuffisances de pays qui se trouvent dans une bien meilleure situation économique qu'eux-mêmes, nous croyons néanmoins indispensable de ne ménager aucun effort pour corriger l'anomalie à laquelle j'ai fait allusion. Ainsi, au cours des quatre premiers mois, notre pays a versé une somme d'environ 10 millions de dollars des Etats-Unis, alors que notre quote-part annuelle dépasse à peine les 4 millions de dollars des Etats-Unis. L'Argentine est donc pratiquement à jour dans ses contributions restant à verser pour cette année.

Nous l'avons fait en raison des obligations qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et pour marquer notre volonté de contribuer à surmonter la crise grave que traverse l'Organisation mondiale.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : La République démocratique allemande regrette que les graves problèmes de financement des activités prévues dans le budget-programme biennal de l'Organisation obligent l'Assemblée générale à une reprise de sa quarantième session. Toutefois, ma délégation reconnaît la nécessité de traiter de ces questions urgentes car de leur solution dépend le bon fonctionnement de l'Organisation.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son discours liminaire et loue son initiative de débattre des mesures propres à renforcer l'efficacité des Nations Unies. Elle est prête, dans toute la mesure de ses possibilités, à appuyer les mesures prises dans ce sens.

Depuis son entrée aux Nations Unies, la République démocratique allemande a joué son rôle en contribuant, grâce à l'adoption de mesures conjointes, à surmonter les problèmes inhérents à la politique de dépenses et de financement de l'Organisation. La République démocratique allemande est par ailleurs préoccupée par la question soulevée à maintes reprises et à juste titre par tant d'Etats

M. Hucke (RDA)

Membres : comment faire face aux besoins croissants de l'Organisation sans augmenter les dépenses? Cela fait bien des années déjà que nous insistons sur la nécessité d'une politique prudente de dépenses.

Ma délégation n'a cessé de répéter qu'il fallait empêcher un perpétuel accroissement des dépenses en se concentrant sur les programmes importants, en rationalisant les activités, en éliminant tous les programmes et éléments de programmes caducs et en excluant du budget ordinaire toutes les dépenses qui sont en contradiction avec les décisions fondamentales. Ces questions n'ont pas toujours bénéficié de l'attention requise et cette négligence a contribué dans une certaine mesure aux difficultés actuelles.

L'action menée par l'Organisation pour régler les problèmes qui se posent dans l'accomplissement de sa tâche en s'appuyant sur une coopération constructive est contrecarrée par les décisions unilatérales d'un Etat Membre qui cherche à peser de tout son poids économique. La République démocratique allemande est d'avis, comme la majorité des Etats Membres des Nations Unies, que de telles conditions pour le paiement des contributions - lesquelles vont directement à l'encontre des principes fondamentaux gouvernant les activités de l'Organisation mondiale - sont inacceptables. La République démocratique allemande estime que tous les Etats, grands et petits, doivent participer sur un pied d'égalité et de manière constructive au débat sur la meilleure façon de résoudre les problèmes auxquels l'Organisation est confrontée. Les mesures unilatérales prises par un Etat, comme celles qui ont conduit à la présente session, ne sont certes pas salutaires. La politique du diktat et du chantage financiers va à l'encontre de toutes les activités de l'Organisation, outre qu'elle en sape le bon fonctionnement et l'autorité.

Il faut ajouter que grâce au plafond fixé pour les contributions mises en recouvrement, les Etats-Unis paient moins que si l'on appliquait rigoureusement le critère du revenu national. Les décisions internes prises pour réduire encore leurs contributions révèlent que les raisons économiques n'ont manifestement pas été décisives.

Si, du fait des nouvelles tentatives de chantage, des problèmes de liquidités devaient se poser à l'Organisation, ceux-ci ne pourraient manquer d'affecter l'exécution des programmes approuvés. Par conséquent, ma délégation juge avant tout nécessaire de garantir, grâce à des mesures administratives adéquates et sans que cela entraîne des réductions substantielles, la poursuite des programmes qui,

M. Hucke (RDA)

conformément à la Charte des Nations Unies, sont de la plus haute importance pour la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation. Ensuite, les organes compétents de l'Organisation devront entreprendre des études sur les incidences des mesures prises unilatéralement par un Etat Membre sur la réalisation de l'ensemble du programme de travail de l'Organisation. De plus, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau mis en place pourra sans aucun doute donner un avis autorisé à l'Assemblée générale sur ses décisions.

Pour déterminer plus clairement les objectifs des programmes de l'Organisation, utiliser plus rationnellement les ressources en personnel et mieux harmoniser sa structure et ses opérations, il faut un examen résolu et circonspect de la situation et la coopération constructive de tous les Etats Membres et du Secrétariat des Nations Unies sous la conduite du Secrétaire général.

M. Hucke (RDA)

Dans le cadre de ces études de base, il serait toutefois également souhaitable d'exclure toutes les dépenses inscrites dans le budget ordinaire au titre des activités qui ne sont pas conformes aux dispositions fondamentales de l'Organisation des Nations Unies ou ne doivent pas être financées au titre de ce budget. De même, le financement d'anciens postes extra-budgétaires, qui - contrairement au règlement - ont été incorporés au budget, devrait être supprimé.

Grâce à l'influence exercée par le Secrétaire général, les responsables de divers services du Secrétariat et les fonctionnaires, des progrès ont été réalisés pour faire en sorte que toutes les ressources en personnel et en matériel soient utilisées plus efficacement. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Il faut en particulier libérer les capacités nécessaires à l'exécution des tâches essentielles en coordonnant le processus de planification budgétaire grâce à une rationalisation des travaux, une utilisation optimale du temps de travail et une bonne organisation.

A cet égard, la République démocratique allemande tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'élaboration et la présentation du document A/40/1102. Un certain nombre de propositions faites dans ce document feront certainement l'objet d'avis partagés mais ces propositions sont, dans l'ensemble, utiles et constructives.

L'effort sérieux qui a été déployé pour offrir des solutions permettant de faire face à cette situation difficile doit être apprécié à sa juste valeur. Toutefois, ma délégation a des doutes et des réserves quant à un certain nombre de modifications proposées dans le calendrier des conférences pour 1986, qui compromettent sérieusement le travail de fond de certains organes de l'Assemblée générale ainsi que l'accomplissement des mandats adoptés par les Etats Membres.

Si des réductions s'imposaient, celles-ci devraient essentiellement porter sur des programmes caducs, artificiellement grossis, dont on s'est longtemps demandé s'ils étaient en droit d'exister et s'ils étaient conformes à la Charte.

Si les décisions adoptées antérieurement relatives au contrôle et à la limitation de la documentation ainsi qu'à la durée des sessions et conférences étaient appliquées de façon plus systématique, il serait possible de faire des économies supplémentaires. Tout aussi importante est l'utilisation plus

M. Hucke (RDA)

rationnelle de toutes les capacités de conférence. C'est ainsi qu'il faut répartir la tenue des sessions de manière plus équilibrée et l'étaler sur toute l'année de façon à utiliser pleinement toutes les salles dont dispose l'Organisation et mettre aussi pleinement à profit le temps imparti aux réunions.

De même, il est de la plus haute importance d'entreprendre à temps la préparation d'ensemble des documents. Cette question ainsi que toutes les propositions contenues dans le document A/40/1102 génératrices d'économies dans les domaines de l'organisation des conférences et de la production des documents devraient être discutées dans les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies.

Les mesures à court terme prises par le Secrétaire général à partir du 21 mars pour pallier les difficultés financières actuelles, qui sont appréciées en général et appuyées par la République démocratique allemande, comprennent de nouveau le gel du recrutement et des remplacements. On a dit que cette mesure, bien que maintenue à regret, affecterait de la même façon les ressortissants d'Etats qui sont surreprésentés au Secrétariat et les ressortissants d'Etats qui, comme la République démocratique allemande, sont extrêmement sous-représentés. Mais cela n'est pas exact, car cette mesure favorise en fait considérablement les pays surreprésentés étant donné que leurs ressortissants sont pratiquement tous titulaires d'un contrat permanent et que, par conséquent, leur remplacement n'est pas nécessaire.

La délégation de la République démocratique allemande doit donc dire qu'elle s'inquiète de cette nouvelle mesure de gel car celle-ci va clairement à l'encontre de l'objectif déclaré de l'élimination de la sous-représentation des Etats et constitue une discrimination à l'égard des fonctionnaires titulaires d'un contrat de durée limitée. Une mesure analogue prise par le Secrétaire général à l'automne de 1984 a été critiquée et rejetée par les Etats Membres pour les raisons suivantes : elle ne permettait pas la réalisation d'économies, elle aggravait davantage la situation des Etats sous-représentés et non représentés et elle n'était pas conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Un gel, qui ne peut que priver le Secrétariat de nouveaux fonctionnaires porteurs d'idées nouvelles qui pourraient contribuer à l'amélioration de l'efficacité de

M. Hucke (RDA)

l'Organisation des Nations Unies, entraîne des économies là où il n'en faut pas. La République démocratique allemande demande l'annulation du gel sur le recrutement de candidats originaires d'Etats sous-représentés ou non représentés.

La République démocratique allemande, qui, comme d'autres Etats, souhaite que l'Organisation ait une assise financière saine et fonctionne efficacement, se félicite de toute mesure visant cet objectif. A son avis, la création du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau à la quarantième session de l'Assemblée générale donne une occasion de rechercher de nouveaux moyens d'accroître l'efficacité des politiques de gestion et des politiques budgétaires et financières de l'Organisation des Nations Unies. Ce groupe peut très utilement appuyer les efforts du Secrétaire général. La République démocratique allemande attend de ce groupe des recommandations et des idées acceptables pour tous les Etats Membres concernant l'amélioration des politiques budgétaires et financières à long terme ainsi que les questions d'administration des ressources en personnel et en matériel du Secrétariat.

Aujourd'hui plus que jamais, chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies a le devoir de soutenir l'Organisation pour lui permettre de jouer son rôle dans le maintien de la paix, la lutte pour le désarmement et la promotion d'une coopération internationale fructueuse et de servir d'enceinte de dialogue et de compréhension.

La République démocratique allemande a toujours appuyé activement les activités de l'Organisation des Nations Unies qui s'inspirent des buts et principes de la Charte; elle s'est acquittée de ses obligations en versant les contributions dont elle est redevable à l'Organisation conformément à la Charte, et continuera de le faire à l'avenir.

Pour aider l'Organisation à résoudre les problèmes de liquidités auxquels elle se heurte, la République démocratique allemande a versé les contributions dont elle est redevable au titre du budget ordinaire de 1986 plus tôt que les années précédentes. En outre, la RDA examinera d'autres mesures qui pourraient être favorables à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 17 heures.